



Bonjour

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la Newsletter de la FSPC, dans laquelle les thèmes suivants sont présentés :

- Actualités céréalières de février 2026 : situation du marché
- Protection à la frontière pour les céréales
- Céréales fourragères – prix et quantités à l'importations
- IMIR – Journée 2026
- Oléagineux : inscriptions encore possibles pour le tournesol et le soja

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Si vous ne désirez plus recevoir notre Newsletter, vous pouvez vous désinscrire avec le lien ci-dessous.



Les « [Actualités céréalières](#) » de la FSPC paraissent sous un nouveau format dans la presse agricole. Une demi-page pour vous informer des actualités, avec des textes plus courts.

L'édition du mois de février décrit la situation actuelle du marché des céréales panifiables.

Protection à la frontière pour les céréales



En ce qui concerne les céréales panifiables, les droits de douane sont à leur maximum légal depuis juillet 2023. La charge douanière est ainsi de Fr. 23.-/dt, ce qui donne des prix à l'importation moyens aux environs de Fr. 45.-/dt. La FSPC lutte depuis plusieurs années pour supprimer ce maximum de 23 francs de protection à la frontière. Avec la situation actuelle des prix, les droits de douane seraient ainsi augmentés d'environ 8 francs et les prix à l'importation atteindraient le prix de référence fixé dans l'ordonnance, soit 53 francs. La Motion Badertscher ([Renforcement de la production suisse de céréales panifiables](#)) va dans ce sens et mérite d'être soutenue au Parlement. Pour les céréales fourragères, la protection à la frontière est juste suffisante. Les prix européens sont stables à un niveau très bas.

Les protections à la frontières valables pour les [céréales panifiables](#) et [fourragères](#) peuvent être consultées sur notre site internet.

Céréales fourragères – prix et quantités à l'importations



Les prix à l'importation des céréales fourragères se situent au niveau des prix-seuils et les quantités importées restent dans la normale (état à fin 2025). La FSPC suit l'évolution des droits de douane et surtout des quantités importées. Suite à la bonne récolte 2025, il est impératif que la marchandise indigène puisse se commercialiser dans de bonnes conditions et que les importations se limitent aux quantités nécessaires.

IMIR – Journée 2026 pour les producteurs de maïs

Le 19 février prochain aura lieu une journée IMIR à Sainte Croix-en-Plaine (France). Trois intervenants provenant de Suisse, d'Allemagne et de France présenteront les défis en lien avec l'évolution climatique, la fumure azotée du maïs et le potentiel des nouvelles méthodes de sélection végétale.

Cette journée sera également propice aux échanges avec des producteurs d'autres pays.

[Programme](#)

Oléagineux : inscriptions toujours possibles



Les personnes qui souhaitent cultiver des tournesols en 2026 peuvent encore s'inscrire directement en ligne sur agrosolution.ch. D'autres inscriptions peuvent encore être acceptées.

L'inscription pour le soja est également encore possible jusqu'au moment des semis.



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales

Belpstrasse 26 | CH - 3007 Bern

Phone: 031 381 72 03 | info@fspc.ch



[Newsletter abmelden](#)